

1.6 – Le matériel pour le débalisage

Grattoirs à lame carbure, piquettes, boucharde pour rochers, plane sur les arbres à écorce épaisse, brosse métallique. Ces matériels sont à utiliser avec beaucoup de précaution.

Chapitre 2

Les outils, les techniques de balisage, l'entretien

1 – Les méthodes

1.1 - Introduction

Baliser un sentier est à la fois simple et difficile :

- Simple, car pour l'essentiel, il s'agit d'apposer des marques de peinture
- Difficile, car il faut être à la fois discret, efficace, cohérent et propre.

Il s'agira aussi de faire preuve de bon sens dans la logique d'apposition des balises et de se mettre à la place du randonneur.

1.2 – Formes et dimensions des balises

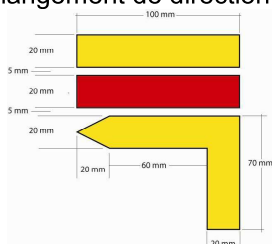
(cf. page 53 pour la visualisation du code de balisage complet)

Elles sont au nombre de trois :

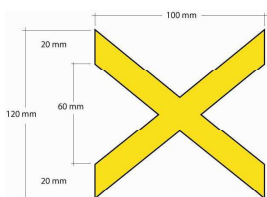
- Continuité



- changement de direction



- mauvaise direction



Une balise aux dimensions plus grandes que celles prévues par la charte ne garantit pas une meilleure lisibilité. C'est le choix de son emplacement qui déterminera sa lisibilité.

1.3 - Fréquence des balises

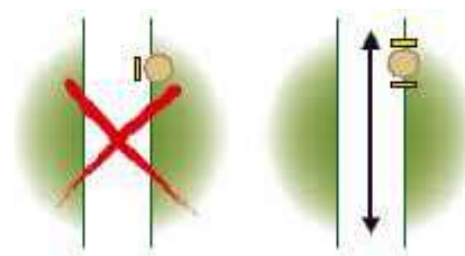
Il faut qu'une marque vienne régulièrement guider le promeneur, et que sa fréquence soit fonction des risques d'erreur existants (bifurcations, fausses pistes, virages répétés ou risque de brouillard,...).

S'ils sont nombreux, on doit resserrer les marques.

Le balisage a également pour fonction de rassurer et de sécuriser le promeneur (s'il est novice ou qu'il ne connaît pas trop le milieu traversé). Ainsi même en cas

d'absence de source d'erreurs, il convient d'apposer régulièrement des marques : au minimum tous les 150 mètres environ, ce qui correspond par exemple à une durée de marche de 3 minutes pour une famille.

1.4 - Emplacement des balises



Il est nécessaire d'apposer les balises dans le sens de la marche, à hauteur des yeux, afin que les randonneurs les aperçoivent naturellement sans les chercher. Il ne faut jamais les apposer parallèlement à la marche.

Le balisage doit être conçu de manière à ce que l'itinéraire puisse être parcouru dans les deux sens.



2- Les techniques

2.1 - La peinture

2.1.1- Les supports

Les supports principaux sont :

- les arbres en général (sauf bouleaux, merisiers et platanes dont l'écorce part en lambeaux)
- les poteaux en béton (tolérance EDF)
- les poteaux télégraphiques (tolérance Télécoms)
- les grosses pierres fixes.



Il ne faut jamais utiliser la peinture sur :

- les éléments du patrimoine : monuments historiques, mégalithiques, rochers typiques, sites naturels et édifices ruraux (fontaines, lavoirs, calvaires etc.)
- les murs et clôtures privés sauf accord du propriétaire
- les installations de la SNCF
- les transformateurs EDF
- les bornes kilométriques
- les supports métalliques en milieu urbain

Sur les rochers, murs, poteaux en béton et arbres à écorce lisse, il est indispensable de passer la brosse métallique pour éliminer les mousses et les poussières.

Sur les arbres à écorce épaisse et irrégulière, égaliser la surface à l'aide d'une râpe, d'un grattoir (à croisillon ou non). Il ne faut pas utiliser de grattoir sur les arbres à écorce mince et lisse, en particulier sur les hêtres et les charmes.

2.1.2- les types de peinture

(Cf. p. 51 pour l'indication des références RAL)

2.1.3- Les pochoirs

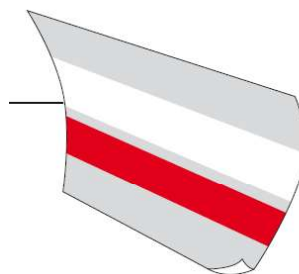
L'utilisation de pochoirs est **recommandée** afin d'homogénéiser la qualité du balisage fédéral sur les itinéraires. Cette technique permet de réaliser des balises propres, sans coulures, aux bonnes dimensions et homogènes sur la totalité de l'itinéraire.



2.2- les balises autocollantes

Leur utilisation est indispensable sur support métallique, notamment en milieu urbain ou péri-urbain : poteaux de signalisation en acier galvanisé, poteaux d'éclairage peints ou en alliage d'aluminium etc.

Elles sont recommandées également lorsque l'on doit baliser par dessus des supports peints (plus facile à enlever en cas de débalisage). Sur les poteaux en acier galvanisé, en aluminium ou peints, ne pas oublier de dégraisser les supports métalliques avant l'apposition de l'autocollant.



Comme pour les plaquettes, les balises autocollantes doivent respecter la taille et les couleurs des balises officielles fédérales. Toutefois, les dimensions seront adaptées lorsque les balises autocollantes sont prévues pour les poteaux de signalisation dont la dimension est de 80 x 2 cm ou de 70 x 2 cm.



Jalonnement des itinéraires

54

	GR® Grande Randonnée	GRP® Grande Randonnée de Pays	PR® Promenade et Randonnée
Continuité			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Code du Balisage © Fédération française de la randonnée pédestre

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles L.352-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.
 Topo-guide des sentiers de Grande Randonnée®, Sentiers de Grande Randonnée®, GR®, GR de Pays®, PR®, «À pied®», «les environs de... à pied®», ainsi que les signes de couleur blanc-rouge et jaune-rouge qui balisent les sentiers sont des marques déposées.
 L'utilisation sans l'autorisation de ces marques ferait l'objet de poursuites en contrefaçon de la part de la Fédération française de la randonnée pédestre.

